

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 28

OBJET :

**JAZZ EN OUCHE
2024 - BUDGET
PRÉVISIONNEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-65

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 25 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et M. Stéphane CLOUET

Madame Maryse BRIANCEAU a été nommée Secrétaire de Séance.

Ce festival nomade offre aux habitants un service culturel de proximité et de qualité. En mettant à disposition des villes partenaires ses agents techniques, équipements et savoir-faire, la Ville de L'AIGLE s'engage à faire de la culture un levier d'attractivité pour le territoire. Dès lors, une identité culturelle s'installe progressivement entre les habitants qui, venus écouter les concerts, se rassemblent autour d'un intérêt commun.

Pour sa quinzième édition, l'offre du festival s'est enrichie : spectacles, bal, lectures, concerts, initiation à la pratique d'instruments, exposition. Le budget prévisionnel de Jazz en Ouche a été préparé afin de présenter les demandes de subventions aux partenaires publics et privés.

Ce budget est en augmentation par rapport aux années précédentes, en raison de l'enrichissement de l'offre de Jazz en Ouche, mais aussi de l'augmentation des coûts de diffusion d'un spectacle (hébergement, transports, cachets...), et de la location de la salle de spectacle.

Ainsi, les participations demandées aux partenaires sont supérieures à celles des années précédentes.

JAZZ EN OUCHE 2024 – BUDGET PRÉVISIONNEL			
CACHETS ARTISTIQUES	50 000	BILLETTERIE	18 000
RESTAURATION- HÉBERGEMENT-TRANSPORT	19 500	FONDS PRIVÉS	6 500
Restauration	5 000	Conseil Régional	7 000
Hébergement	7 000		
Transport	6 500	Conseil départemental Eure	3 000
Catering	1 000		
COMMUNICATION	16 000	Office du Tourisme	15 000
TAXES	10 000	Villes partenaires	2 000
Droits d'auteurs, droits voisins, taxes	10 000		
		Ville de L'Aigle	78 500
Divers et imprévus (3%)	1 000		
Sous Total	96 500		
TECHNIQUE	33 500		
Prestataire technique	25 000		
Location de la salle	7 500		
Ouvreuses	1 000		
Sous Total	33 500		
TOTAL Jazz en Ouche	130 000	TOTAL	130 000

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),*

- *APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE